NEUVIÈME ANNEE. N° 9. 3 MARS 1887.

L'AMI DU CLERGÉ

REVUE DE TOUTES LES QUESTIONS ECCLÉSIASTIQUES

DOGME — MORALE — LITURGIE — DROIT CANON
ÉCRITURE SAINTE — PATROLOGIE — HISTOIRE SACRÉE — PRÉDICATION

Recueil paraissant tous les Jeudis

RÉDACTION et ADMINISTRATION. Librairie V^ve PALMÉ, Dir^r de la Société Générale de Librairie Catholique, 76, r. des Sts-Pères, Paris

CONDITIONS D'ABONNEMENTS : Paris et Départements, Belgique et Suisse. — Un An : 8 francs. — Autres Pays : 10 francs.

Annonces 1 franc la ligne.

Les annonces et réclames sont reçues par M. BRUNIER DE LARNAGE et C^ie, rue Saint-Lazare, 28, à Paris, — et au bureau du journal.

Réclames 2 francs la ligne.

SOMMAIRE DU N° 9

PRÉDICATION : **Pour le 3e dimanche de carême : Les devoirs envers le sacerdoce.** — CONGREGATIONS ROMAINES : *S. C. du Concile :* **Droit de patronat pour reconstruction d'église.** — CONSULTATIONS LITURGIQUES, CANONIQUES, ETC. : **Comment ordonner l'octave de saint Remi, vocable d'église ? — Après un mariage mixte célébré à la cure ou à la sacristie, peut-on admettre les époux à la messe du jour ? Peut-on dire en langue vulgaire le** *Salve Regina* **après la messe ? — Peut-on distribuer la sainte communion le samedi-saint pour le devoir pascal ? Peut-on introduire cette coutume là où elle n'existe pas ?** — JURISPRUDENCE CIVILE ECCLESIASTIQUE : **Conseils pratiques sur les orgues à acheter, recevoir, accorder, et sur l'organiste.** — VARIETES : **Vive la croix ! VIe Pèlerinage de Pénitence à Jérusalem.** — COURRIER DE L'UTILE : **Les orgues à cylindre, à l'église.**

REVUE LITTÉRAIRE

L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres avait à élire, la semaine dernière, un nouveau membre, en remplacement de M. de Wailly, décédé. Son choix s'est porté sur M. Léon Gautier, professeur à l'Ecole des Chartes, auteur des *Epopées françaises*, de la *Chevalerie*, et de nombre d'autres ouvrages de haut mérite publiés par la librairie Victor Palmé.

Trois candidats étaient en présence, et deux tours de scrutin ont été nécessaires. Au premier tour, M. Léon Gautier, a obtenu 14 voix, Monsieur Clermont-Ganneau 10, et M. Derembourg 7; plus, un bulletin blanc. Au second, les suffrages se sont répartis de la manière suivante : M. Derembourg, 1; M. Clermont-Ganneau, 5; M. Léon Gautier, 26.

Nous sommes heureux de ce beau triomphe de l'érudition et des Lettres chrétiennes dans la personne de M. Léon Gautier, qui en est certainement, à l'heure actuelle, une des plus éclatantes illustrations, et nous en profitons pour annoncer à nos lecteurs une nouvelle œuvre de science sacrée due à sa plume laborieuse et si sûre.

L'**Histoire de la Poésie liturgique, Les TROPES** (1 vol. gr. in-8° de 280 pages. Prix : 10 francs.)

Nous lui laissons la parole pour bien déterminer lui-même la valeur et l'importance d'un tel livre.

CHAP. II. — BUT DU PRÉSENT LIVRE

Il semble, au premier coup d'œil, que ces étranges interpolations n'offrent aucun intérêt vivant, et que c'est seulement affaire de petite curiosité, sans largeur et sans horizons. Mais il convient de s'élever plus haut.

Nous nous proposons, dans les pages qu'on va lire, de montrer comment la liturgie catholique a traversé, aux IXe-XIe siècles, une crise fatale et où elle a failli sombrer. Or, ce danger auquel elle a victorieusement échappé, c'étaient ces Tropes mêmes dont nous allons écrire l'histoire. Ils avaient fini, vainqueurs, par tout envahir et tout dominer. Il est certain qu'en plus d'une église, ils étaient pervenus à se confondre très intimement avec la liturgie grégorienne. Ces œuvres de rhétoriciens de second ordre étaient transcrites, avec l'antique liturgie, sur la blancheur du même parchemin. L'or pur de S. Grégoire ne se distinguait plus de cet alliage. C'est en vain qu'aux yeux des vrais chrétiens ces Tropes paraissaient entachés de vices presque mortels; c'est en vain que les esprits sages s'étonnaient que l'on triplât ainsi (pour ne pas dire de plus) la longueur des anciens offices, et qu'on fatiguât de la sorte la bonne volonté des meilleures âmes; c'est en vain que l'on prononçait, deux ou trois siècles à l'avance, le mot charmant de Gautier de Coincy : « Il n'est sequences n'alleluie. — Qui trop n'ennuit, s'ele trop dure. » C'est en vain que l'on trouvait ces Tropes médiocres, encombrants, dangereux. Ils avançaient, ils progressaient toujours, et le jour vint où l'on put voir (c'était à l'aurore du XIe siècle) l'abbé d'une des plus célèbres abbayes de l'Allemagne se diriger solennellement vers l'autel entouré de courtines rouges et dorées, vers l'autel au-dessus duquel était suspendue la colombe eucharistique, et là, respectueusement et grave, déposer officiellement sur la pierre sacrée un livre que ses mains venaient d'achever, un chef-d'œuvre de calligraphie et de peinture, une incomparable merveille, un Tropaire. On n'aurait guère mieux traité la Bible. En d'autres lieux, la même

confusion se produisit avec le même engouement, le même enthousiasme se donnait carrière, et les Tropes s'installaient dans la liturgie comme chez eux. Grand était le péril, et nous le ferons toucher du doigt. Rome, par bonheur, veillait et ne se laissa pas entamer. Elle eut l'art de se garer de ces nouveautés et de n'en conserver, par un tri merveilleux que quatre ou cinq morceaux. La liturgie fut sauvée, et nous verrons comment.

Si médiocres que soient ces compositions de rhéteurs, elles reproduisent à tout le moins, et reproduisent exactement les doctrines qui avaient cours dans les plus illustres monastères de ces siècles mal jugés. Il faut bien le reconnaître, si le style en est peu relevé, les doctrines en sont hautes. Ces pauvres vers sont pleins de *sursum,* et nous en avons la joie fort vive de n'y jamais rencontrer une idée vile ou fausse. C'est ce que nous essayerons de mettre en lumière, et c'est ce qui est, suivant nous, d'une véritable importance. Il n'est pas un seul esprit vraiment clairvoyant et profond qui ne fasse quelque cas de l'Histoire du Culte chez une race civilisée, mais l'Histoire des Idées durant trois siècles est encore d'un plus haut prix. J'ose à peine indiqu r, d'un coup de crayon discret, comment ces Tropes, si méprisés et trop souvent dignes de l'être, nous ouvrent une éclaircie sur la vie monastique et nous permettent de constater que, grâce à ces développements de la liturgie, on y vivait dans une fête continuelle de l'esprit et du cœur. Dans ces Tropes joyeux, « c'est le cœur qui parlait, et il était plein. »

Encore moins oserai-je, dans un chapitre de début, signaler les réels et grands services que tant de Tropistes inconnus ont rendu à l'art musical, en constituant dans leurs monastères de véritables Conservatoires de musique sacrée. Les mélodies de nos Tropes valent mieux que leurs paroles, et il y aurait injustice à séparer ici deux éléments qui sont si étroitement liés. « Tel Trope, qui semble d'abord insignifiant, conquiert avec ses neumes une valeur inattendue, et il y a là des mélodies véritablement populaires avec je ne sais quelle bonhomie d'allure qui est pleine de distinction et de finesse. » Sans doute, il ne faut rien exagérer, mais il est juste de tenir compte des moindres efforts vers le Beau, et de savoir en remercier qui de droit.

Ce n'est pas tout, et les Tropes nous réservent encore plus d'une surprise. Transformée au XII^e^ siècle en véritables chansons rimées, ils peuvent, aux yeux d'un érudit qui se pique de remonter aux siècles originaux, être considérés comme la source de toutes les chansons latines de ces *Goliardi* des XII^e^ et XIII^e^ siècles, dont la verve méchante s'est attaquée, hélas ! à toutes les choses sacrées, surtout aux Clercs, surtout au Pape. Ces *Goliardi* ont commencé par chanter innocemment des Tropes, et ont fini très rapidement par chanter des « gauloiseries », et pis encore.

Mais là n'est pas, suivant nous, le plus haut intérêt de cet humble chapitre de notre histoire littéraire, et il convient de voir dans les Tropes une des origines du théâtre moderne. Je n'ose pas dire ; « l'Origine », et je serais cependant tenté de le croire. Par une série de transitions dont nous essayerons de faire saisir toutes les nuances, les Tropes sont, petit à petit, devenus des Mystères ; les Mystères sont, petit à petit, devenus des « Jeux », et les « Jeux » enfin sont, petit à petit, devenus des Drames, en langue vulgaire. Nation folle de théâtre comme nous le sommes, nous accorderons peut-être quelque attention à ces origines d'un genre littéraire qui nous passionne presque à l'excès. Ces pauvres Tropes du X^e^ et du XI^e^ siècle, qui nous semblaient si morts tout à l'heure, ils vont soudain s'animer sous notre regard. Ils deviennent dramatiques; donc ils sont vivants. Et voici qu'enfin nous nous prenons décidément à les tenir en quelque estime....

Tels sont les côtés élevés du sujet que nous abordons aujourd'hui... et qu'à coup sûr nous n'aurions jamais abordés s'il n'avait point de ces côtés. LÉON GAUTIER.

Les TROPES formeront deux volumes, dont le dernier aura une Table méthodique par ordre alphabétique des matières.

Le premier, celui que nous annonçons aujourd'hui, est composé des dix-huit chapitres suivants :

Définition du Trope. — But du présent livre. — Les Origines. — A Saint-Gal-les-*Vertus.* — A quelle époque remontent les Tropes. — Le Monastère où l'on a chanté les premiers Tropes. — Du nom que portent les Tropes et de la signification première de ce nom. — Les plus anciens Tropes connus. — Des livres qui nous ont conservé le texte des Tropes : les Tropaires. — Suite du précédent. — De certains Caractères qui sont connus aux Tropes de tous les temps. — Deux périodes dans l'histoire des Tropes : caractère qui les distinguent. — Les Tropes de la première époque, et tout d'abord ceux de la Procession. — Les Tropes de la première époque : l'*Introït,* — le *Kyrie,* — *Ad Rogandum Episcopum,* — le *Gloria,* — le *Regnum.*

Nous reviendrons sur le nouveau livre de M. L. Gautier, œuvre d'érudition que des grands travaux sur le moyen âge peuvent faire considérer comme un de ses meilleurs titres auprès des savants.

ALMANACH-JOURNAL

Paraissant tous les mois

SOMMAIRE DU NUMÉRO DE MARS

TEXTE ET GRAVURES. — Mars, en hébreu, égyptien, etc. (avec gravure), — Calendrier, indiquant : Saints du jour, Lever et coucher du soleil et de la lune, Phases de la lune, etc., etc. — Travaux agricoles et horticoles de mars. — L'importance du mois de mars d'après les Bollandistes (avec gravure). — Le temps qu'il doit faire en mars. — Un grand cardinal : Mgr Caverot (avec portrait). — Les camarades de François Germain, ouvrier mécanicien (avec gravure). — Le bâton de saint Joseph : conte breton (avec deux gravures). — La lettre de Bébé (poésie). — Les vieilles gloires de la France : le général Drouot (avec portrait). — Dédié à nos lectrices : ce qu'il faut de points pour faire une chemise. — Manière anglaise de conserver le beurre. — Ferdinand Gaillard, peintre, sculpteur et graveur (avec portrait). — Le bon petit Cœur de Célestine (avec gravure). — Guerre et prophétie, à propos de la situation politique actuelle (avec portrait de M. de Bismarck). — Le bonheur d'après un philosophe païen. — Une question d'hygiène : le gilet. — Guérison des brûlures. — Enlèvement des taches de rousseur. — Invocation des Saints du mois de mars (avec grav. — Anecdotes et bons mots : la direction des ballons. Parodie d'un apophtegme célèbre. Vieux amis retrouvés.

En résumé : 32 pages de texte, 4 portraits et 7 gravures diverses.

(Voir la suite à l'avant-dernière page.)

PRÉDICATION

POUR LE 3e DIMANCHE DE CARÊME : LES DEVOIRS ENVERS LE SACERDOCE

Honora Deum ex tota anima
tua et honorifica sacerdotes.
(Eccli., VII, 8.)

Puisque le prêtre est un autre Jésus-Christ, *sacerdos alter Christus,* nous devons au prêtre des hommages analogues à ceux que nous rendons au Sauveur des hommes. Le ministre, l'ambassadeur est substitué à la personne du prince dont il tient la place ou qui l'accrédite pour une mission, et il a droit aux honneurs qui sont dûs à son maître. Ne vous étonnez donc point que, suivant l'ordre de nos instructions dominicales, je vous parle des droits du sacerdoce. « Celui qui vous écoute m'écoute, a dit Notre-Seigneur à ses prêtres, et celui qui vous méprise me méprise. » C'est donc la gloire de Dieu, aussi bien que votre propre salut et le bon ordre de la société chrétienne qui vont m'inspirer mes paroles. En les entendant songez au souverain Prêtre, à Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui me commande de les prononcer, et à l'honneur duquel elles reviennent. Je ramène à trois nos devoirs envers le prêtre : l'hommage de l'esprit ou le *respect,* l'hommage de la volonté ou la *docilité,* l'hommage du cœur ou la *reconnaissance.*

I

Et d'abord nous devons respecter le prêtre. Nous remplirons facilement cette obligation si nous avons présentes à la mémoire les grandeurs du sacerdoce. « Votre puissance, dit S. Chrysostome, en s'adressant aux prêtres, est beaucoup plus grande que celle d'un général, d'un préfet et même d'un prince couronné. » Voulez-vous voir la différence qui existe entre un roi et un prêtre ? Considérez la puissance de l'un et de l'autre, et vous connaîtrez que le prêtre est assis sur un trône beaucoup plus élevé que celui des rois, encore qu'un trône royal vous semble plus admirable à cause de l'or qui le recouvre et des pierreries qui en rehaussent l'éclat. Le roi n'a pour domaine que l'administration des choses de la terre, tandis que le trône du prêtre est placé dans le ciel, et qu'il a le pouvoir de prononcer sur les choses célestes. Mais qui nous a dit cela ? C'est le Roi du ciel, lorsqu'il a prononcé ces paroles : « Tout ce que vous délierez sur la terre sera délié dans le ciel, et tout ce que vous lierez sur la terre sera lié dans le ciel. » Qu'y a-t-il de comparable à cet honneur ? Le ciel reçoit de la terre la forme du jugement, et le Seigneur ratifie tout ce que fait son serviteur ; et tout ce que celui-ci décide ici-bas, celui-là l'approuve là-haut ; et par ce moyen Dieu lui a soumis les têtes royales et impériales, afin de vous faire voir que la royauté sacerdotale est infiniment élevée au-dessus de toutes les royautés de ce monde. » (Lib. III. De sacerdot.). Oui, comme je vous l'expliquais naguère, le prêtre est plus grand que le savant, le guerrier, le roi, l'ange ; plus grand que toute créature au ciel et sur la terre ! Il participe aux gloires de la sublime Mère de Dieu, il est comme un Dieu en ce monde, il est revêtu des pouvoirs de Jésus-Christ, il est puissant sur Dieu lui-même, qui lui obéit : *Obediente Deo voci hominis !*

Aussi quelle haute estime, de tout temps, les vrais chrétiens, et surtout les saints, ont-ils professée pour le sacerdoce ! Le roi Boleslas refuse de s'asseoir en présence des prêtres ; l'empereur Constantin, à Nicée, se contente d'une modeste place à leurs pieds ! — S. Antoine, qui vécut toute sa vie comme un ange ; S. Benoît, le fondateur des Chartreux ; S. François d'Assise, le géant de la sainteté ; S. François de Paule, qui multipliait les miracles sous ses pas, ne purent jamais se décider à recevoir le sacerdoce, tant ils en avaient une idée sublime ! — Les premiers chrétiens d'Angleterre, au rapport du vénérable Bède, entouraient leurs prêtres d'un respect sans bornes. Un laïque rencontrait-il un ecclésiastique, il fléchissait le genou devant lui, il demandait respectueusement sa bénédiction, il baisait la main qui l'avait béni, et se recommandait humblement à ses prières. Partout où paraissait un prêtre, il était salué avec joie et reçu de la manière la plus respectueuse, comme un ange du ciel ! *Sicut angelum Dei excepistis me, sicut Christum Jesum.* (Gal. IV, 14.)

Que nous sommes loin de ces nobles sentiments ! De notre temps, hélas ! tous les jours, dans les journaux juifs et franc-maçons, dans les assemblées d'impies et de libertins, et même parmi des chrétiens trop prompts à juger, trop inconsidérés en paroles, en critique, on ridiculise, on vilipende, on calomnie le prêtre. On ne lui porte aucun respect ; même dans les compagnies honnêtes, on n'a plus pour lui la déférence à laquelle il a droit. Si quelque prêtre a été victime de la faiblesse humaine, on incrimine tout le sacerdoce ; comme si tous les juges étaient iniques parce qu'un juge a été prévaricateur ; comme si tous les officiers étaient des traîtres, parce que l'un d'entre eux a passé à l'ennemi. Déchirer le prêtre est un des agréments les plus goûtés des conversations mondaines. Jamais la médisance n'est si bien reçue, jamais la calomnie n'est plus vivement applaudie que quand elle tombe sur les oints du Seigneur ! Encore, dit S. Jérôme, si c'étaient des idolâtres et des Juifs qui nous fissent ces outrages, nous aurions au moins la consolation de déplaire à ceux à qui Jésus-Christ n'a point plu, d'être haïs, méprisés de ceux qui ont maltraité et fait mourir notre Maître. Mais que des chrétiens se divertissent de ce qu'il y a de plus saint dans la religion, que ceux pour qui nous sacrifions tous les jours la divine Victime, nous outragent avec tant d'indignité : qu'un libertin insulte les ministres du Seigneur, grand Dieu ! vous voyez ces abominations et vous les souffrez !

Vous qui exerçâtes un si effroyable châtiment sur ceux qui s'étaient moqué de votre prophète; vous qui entr'ouvrites la terre sous les pieds de ces Israélites qui avaient mal parlé de Moïse; vous qui maudites Cham et sa postérité pour avoirm anqué de respect à son père, encore une fois, Seigneur, vous voyez, Seigneur, ces abominations et vous les souffrez ! Votre justice est-elle donc endormie? Votre bras est-il raccourci ? N'avez-vous pas juré, par vos prophètes, que les insulteurs de vos ministres seraient en proie aux nations étrangères, que leurs villes seraient saccagées, leurs moissons détruites, qu'ils seraient accablés de misères et de maladies ? Soutenez vos ministres, défendez vos prêtres, frappez leurs ennemis; ou plutôt, non, convertissez-les !

Pour vous, fidèles, craignez par dessus tout de manquer de respect aux prêtres du Très-Haut, soit en paroles, soit par action. Souvenez-vous que, d'après l'Ecriture, « toucher aux prêtres, c'est toucher Dieu à la prunelle de l'œil. » Rappelez-vous que, maltraiter les prêtres, c'est se charger d'une épouvantable malédiction, *nolite tangere Christos meos!* Quels qu'ils soient dans leur vie, qu'ils soient vertueux ou vicieux, ils demeurent les ministres de Jésus-Christ, ils sont honorés du caractère sacerdotal et méritent votre respect ! De même que jamais un fils n'est excusable d'outrager son père, de même jamais un homme n'aura le droit d'insulter un prêtre ! Oui, honorez par toutes sortes de déférence le prêtre, précisément parce qu'il est prêtre ; accueillez-le toujours comme les premiers chrétiens accueillaient l'apôtre S. Paul, c'est-à-dire comme un ange de Dieu, *sicut angelum Dei excepistis me.* Respectez-le, c'est votre premier devoir; écoutez-le, c'est votre seconde obligation.

II

Une des fonctions les plus éminentes du prêtre est d'annoncer aux chrétiens la parole de Dieu. Le prêtre doit à tous la vérité et toute la vérité. Et en conséquence il a droit à la liberté de son ministère évangélique. De par Dieu il faut qu'il parle ; aucun pouvoir humain ne peut emprisonner la parole de Dieu en son cœur. « Allez, enseignez », a dit le Sauveur aux apôtres et à leurs successeurs dans le sacerdoce. Enseignez toute vérité touchant les origines et les destinées de l'humanité; toute vérité touchant les justices et les miséricordes divines; toute vérité sur ce qu'il faut croire et sur ce qu'il faut pratiquer; toute vérité pour encourager les bons et stigmatiser les prévaricateurs ; toute vérité concernant la vie privée, la vie de famille et la vie publique; toute vérité aux petits et aux grands, aux pauvres et aux riches, aux philosophes orgueilleux et aux humbles ignorants : *Euntes docete, prædicate evangelium omni creaturæ!* Si on leur impose silence, ils doivent répondre : *Non possumus non loqui.* Nous ne pouvons nous taire ! « Si on les jette dans les cachots, ils doivent dire comme l'Apôtre : « *Laboro usque ad vincula quasi male operans, sed verbum Dei non est alligatum !* Il n'y a pas de chaînes pour la parole de Dieu ! Il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes!» Hélas ! hélas ! Qu'ils sont nombreux ceux qui trouvent intempestive la liberté de la parole évangélique, et qui s'efforcent de la restreindre par les critiques, les menaces, les persécutions mesquines, les violences; qui répètent le mot des disciples mal affermis de l'Evangile: *Durus est hic sermo!* qui réclament des discours qui les flattent et ne les gênent point : *Dic nobis placentia !*

Le vrai disciple de l'Evangile n'a point de ces coupables exigences. Il voit planer sur la tête de chaque prêtre la scène divine du baptême de N. S. Il entend du ciel une voix qui dit de chaque prêtre consacré par l'onction épiscopale, marqué du caractère de Jésus-Christ: « Celui-ci est mon Fils bien-aimé en qui j'ai mis mes complaisances écoutez-le, *Ipsum audite!* » Il sait dans l'audition de la parole de Dieu se préserver des trois défauts signalés par N. S. dans la parabole de la semence.

« Le peuple s'étant assemblé en foule, dit S. Luc, après s'être hâté de sortir des villes pour se rendre auprès de Jésus, le Sauveur leur dit cette parabole : Celui qui devait semer sortit pour semer son grain; en le semant il en tomba le long du chemin une partie qui, après avoir été foulée aux pieds, fut mangée par les oiseaux du ciel. Une autre partie tomba sur la pierre, et ayant commencé à pousser, elle se désécha parce qu'elle n'avait pas d'humidité. Une autre partie tomba parmi les épines, et les épines croissant avec le bon grain, l'étouffèrent. Ensuite une autre partie tomba dans la bonne terre, et ayant levé, elle en porta du fruit et rendit cent pour un. En disant ces choses, il s'écriait : Que celui qui a des oreilles pour entendre, entende bien. » (Luc. VIII.)

D'après Notre-Seigneur, le premier défaut opposé à la docilité que l'on doit à la parole du prêtre, ministre de J.-C., c'est l'endurcissem nt du cœur, causé par l'orgueil, l'abus des grâces, la tyrannie des passions. C'était le péché des Pharisiens, superbes et corrompus, qui n'écoutaient la parole de Dieu que pour la critiquer de parti pris; c'était le vice des Hérodiens, hommes légers et frivoles, qui ne prenaient rien au sérieux et s'amusaient de la doctrine évangélique, comme d'un curieux passe-temps ; c'était le crime des Sadducéens, abjects matérialistes, qui ne voyant que la terre et les jouissances fugitives de la terre, ne trouvaient qu'illusion et chimère dans les prédications du Fils de Dieu. Le second défaut contraire à la docilité chrétienne, c'est la lâcheté : on accueille volontiers la parole du prêtre, on la trouve belle et bonne, on l'écoute avec plaisir, mais jusqu'au sacrifice exclusivement. Elle ne jette point de racines dans l'âme. On l'oublie aussi facilement qu'on l'entend, *auditor obliviosus* (Jac., I, 25.) Enfin il en est qui reçoivent la parole du pasteur, elle prend racine, mais

hélas ! les attaches aux choses temporelles, les préoccupations du siècle, les intérêts matériels l'étouffent, l'empêchent de porter des fleurs et de fructifier, et rendent stérile la divine semence au moment où elle allait se former en épi.

Chrétiens, qu'il n'en soit pas ainsi de vous ! Arrière l'endurcissement, l'immortification, les attaches mondaines. Recevez la parole du prêtre avec un cœur « pur, » « bon » et « très bon, » et elle portera en vous un fruit abondant, proportionné à vos dispositions. Elle vous éclairera, elle vous purifiera, elle vous consolera, elle vous embrasera des flammes divines de la charité. Entendez-la de la bouche du prêtre comme de la bouche de Notre-Seigneur ; appliquez-la à vos besoins personnels, et tirez-en pour votre conduite des conséquences pratiques. Et elle sera vraiment pour vous la parole vive et agissante, plus pénétrante que le glaive à deux tranchants, qui va jusqu'à la moële du cœur, jusqu'à la division de l'âme et de l'esprit, pour en discerner les misères cachées, les maladies, les besoins multiples, afin d'y remédier efficacement ! (Heb., IV, 12.)

III.

Mais vous avez un troisième devoir à remplir à l'égard du sacerdoce catholique : c'est la reconnaissance. La reconnaissance, cette mémoire du cœur qui honore si fort l'âme humaine, à quel juste titre on la doit au prêtre qui répand, comme à pleines mains et partout, d'innombrables bienfaits. Le prêtre est le pilier le plus ferme de tout l'ordre social : *Nutantis orbis statum, sustinens.* Le prêtre instruit, console, réhabilite, réconcilie. Il prêche sans cesse, au nom de son divin Maître, la pratique des vertus qui font le bonheur du temps et de l'éternité : l'humilité, la douceur, la patience, la tempérance, la justice, la résignation, le dévouement. Le prêtre éloigne les vices qui ruinent les corps et les âmes, qui entraînent après eux les dissensions, les déshonneurs, les amères déceptions, les chagrins, les peines, les afflictions, le malheur sous toutes les formes. Que de services le prêtre rend aux particuliers ! que de services aux familles ! que de services à la société ! Le prêtre, on peut bien le dire, s'acquitte du plus important et du plus noble des services publics. « N'est-ce pas servir son pays, s'écrie avec une admirable éloquence un grand orateur de notre époque [1], que d'être le représentant de ses sentiments religieux, et l'ambassadeur de ses hommages, près de celui sans qui les peuples ne seraient plus que de viles troupeaux ? N'est-ce pas servir son pays que d'appeler sur lui, par prières et par sacrifices, la bénédiction du ciel, dans la paix comme dans la guerre ? N'est-ce pas servir son pays que d'être, auprès de l'ignorance, l'interprète des volontés divines, que d'apprendre à tous, à partir de l'enfance, les grands mystères de leur origine, de leur état, de leurs destinées, et les devoirs qui font l'honnête homme et le chrétien ? N'est-ce pas servir son pays que d'avoir les mains constamment pleines des grâces qui régénèrent et vivifient les âmes, et de consacrer sa vie à guérir les plaies, la corruption, les langueurs, les infirmités des consciences ? N'est-ce pas servir son pays que d'être, auprès de toutes les infortunes et de toutes les misères humaines, le plénipotentiaire de la miséricorde divine ? »

Voilà le prêtre, c'est le bienfaiteur universel : à ce titre il mérite la reconnaissance de tous !

Or, être reconnaissant envers le prêtre c'est pourvoir à sa subsistance. Le prêtre pour remplir son ministère social a renoncé aux carrières terrestres, afin de mieux être à Dieu et aux âmes; c'est donc aux fidèles à lui ôter toute préoccupation vulgaire relativement aux nécessités temporelles. Dans l'ancienne loi les Lévites étaient nourris par les Israélites. Sous la nouvelle loi S. Paul déclare « que le Seigneur a voulu que celui qui annonce l'Evangile vive de l'Evangile. » C'est ce qu'ont compris les siècles chrétiens. Ils ont fait au sacerdoce de riches dotations afin que les ministres du Christ n'aient aucune sollicitude d'intérêt qui les détournent de leur sublime mission. Ces pieuses fondations ont été volées par la Révolution; mais l'Etat à contracté la dette sacrée d'y suppléer par une indemnité qui est une vraie restitution. Et si cette indemnité venait à cesser, le devoir des chrétiens demeurerait dans toute son obligation.

La reconnaissance envers le sacerdoce c'est de contribuer par de généreuses offrandes à son recrutement, en entretenant l'œuvre si salutaire et aujourd'hui si nécessaire des vocations sacerdotales. Jadis l'Etat venait en aide aux séminaires, mais aujourd'hui les combinaisons budgétaires que je n'ai pas à apprécier ont supprimé cet important secours. Aux chrétiens de se préparer des prêtres, s'ils ne veulent point voir le flambeau de la foi s'éteindre parmi eux.

La reconnaissance envers le sacerdoce, c'est de prier pour que Dieu lui soit en aide. Il a tant d'ennemis aujourd'hui acharnés à sa perte, tant d'obstacles se dressent en face de lui, qu'il a besoin d'un secours puissant du ciel pour accomplir son ministère.

La reconnaissance envers le sacerdoce c'est de coopérer par votre bonne volonté à ses efforts. Ce qu'il désire ce ne sont point vos biens, mais votre sanctification : *Non vestra, sed vos!* La plus belle couronne du prêtre c'est le salut de ceux qui lui sont confiés. Chrétiens, donnez cette ineffable joie à vos prêtres ! *Amen!*

[1] R. P. Monsabré, *Carême 1886.*

CONGRÉGATIONS ROMAINES

—

S. Congrégation du Concile.

On ne doit point ériger d'église au préjudice de l'église paroissiale sans que le curé ait été entendu, et l'on ne saurait acquérir le droit de patronage par la reconstruction d'une église si l'ancienne n'était pas entièrement détruite, ni par la dotation de l'église si cette dotation ne fournit pas un revenu suffisant. Toutefois le Saint-Siège peut dispenser s'il y a lieu. L'évêque peut permettre qu'une messe soit célébrée avant la messe paroissiale dans une chapelle publique.

MONTISALTI JURISPATRONATUS

Die 26 junii 1886.

Compendium facti. In pago *Rotella* diœcesis Montisalti existit ecclesia de *Icone* vocata, quæ etsi a proprio rectore curaretur, tamen a capitulo ecclesiæ collegiatæ quamdam dependentiam olim habebat; ita ut parochus loci, collegiatæ prior, jus sacras ibi celebrandi functiones exerceret, aliquibus præsertim solemnioribus supplicationum aut festorum circumstantiis.

Verum cum clerus collegiatæ, ex usurpatrice gubernii actione, sensim deficeret, neque ulla spes affulgeret antiquum statum restituendi, sacerdos Ariodantes Ciccolini ecclesiam Iconis ampliare et dotare secum ipse decrevit, et inibi parvum aliquod beneficium et habitationem pro sacerdote aut religiosa aliqua familia parare.

Hinc mentem suam aperuit Episcopo, a quo præter rei approbationem simul petiit : I. pro se, dum in vivis ageret, usum annexæ domus, nec non juspatronatum in ecclesiam pro se suisque successoribus; 2. ut in posterum, post patroni præsentationem ab Episcopo eligeretur sacerdos, et in defectu sacerdotis, pius quilibet fidelis, qui domum construendam inhabitaret, ecclesiamque custodiret; 3. tandem ut deinceps dicta ecclesia a pio sacerdote cum immediata dependentia ab Ordinario jugiter regeretur atque administraretur; ita tamen ut quædam functiones solemniores determinandæ a collegiatæ priore exercerentur, in signum jurisdictionis, quam sibi competere jactitabat super ecclesiam, quæ neque ad ipsum, neque ad illius præcessores umquam pertinuit. Oratoris precibus, decreto diei 16 Octobris 1882, annuit Episcopus, qui insuper omnia jura ipsi indulsit, quæ jurepatronatus pollentibus concedi solent.

Collegiatæ prior, cui hæc omnia haud arridebant, coram S. C. C. conquestus est, solutionem dubiorum petens, quæ inferius exscribuntur.

DUBIA

I. An et quomodo sustineatur decretum Episcopi diei 16 Octobris 1882 in casu.

II. An prior parochus impedire valeat quominus in ecclesia Iconis missa, ante paræcialem diebus festis de precepto, celebretur in casu.

Resolutio. Sacra C. C. re discussa in plenariis comitiis diei 26 Junii 1886, sequens responsum dedit : Ad 1. consulendum SSmo pro concessione jurispatronatus ad formam decreti episcopalis. Ad II. Negative et Episcopus utatur jure suo.

CONSULTATIONS

LITURGIQUES, CANONIQUES, ETC.

—

Q. — Le vocable de mon église est saint Remy. Chaque année je l'organise, mais j'avoue humblement que je viole bien des fois les règles de la liturgie. Voudriez-vous avoir l'obligeance de faire ce travail qui servira d'ailleurs à un très grand nombre de nos confrères ?

R. — Voici comment nous organiserions cette octave d'après les règles générales du Calendrier. Vous devrez apporter des modifications si vous avez, pendant l'octave, des saints propres, ou encore des légendes propres au second nocturne.

30 septembre. Vêpres de saint Remy, sans mémoire.

1er octobre, samedi, *blanc,* S. Remy, évêque et conf., titulaire de l'Eglise, *double de 1re classe* avec octave. — Leçons du premier nocturne propres, ou bien, si l'on n'en a pas, du commun, mais non de l'Ecriture courante; celles du second et du troisième, sont également propres, sinon ce sont celles qui sont indiquées au Bréviaire romain.

A la messe, *Credo.* — Vêpres de S. Remy, mémoire du saint Rosaire, et du dimanche (antienne *Adaperiat).* A Complies, et demain aux Heures, Doxologie *Jesu tibi sit gloria.*

2. — Dimanche 18e après la Pentecôte et 1er d'octobre, *blanc.* La solennité du saint Rosaire, *double-majeur,* comme au Bréviaire; 9e leçon du dimanche; mém. du dimanche et de l'octave à Laudes et à la Messe ; préf. *Te in solemnitate,* dernier évang. du dimanche. — A Prime, verset *qui natus es de Maria V.* — Vêpres du saint Rosaire, mém. des saints anges gardiens, du dimanche, et de l'octave.

Si saint Remy n'est pas seulement titulaire d'église mais encore patron de votre commune, vous devez en célébrer la solennité à la messe; et alors vous feriez mémoire du Rosaire et du dimanche. Pour les vêpres, le décret de l'Emin. cardinal Caprara, n'en dit rien. Comme votre église n'est pas conventuelle, vous pouvez chanter les vêpres de S. Remy, et vous n'êtes pas obligé de faire des mémoires, parce que les fidèles ne sont pas obligés aux vêpres.

Si S. Remy n'était pas patron de commune, mais seulement titulaire de votre église, que devriez vous faire ? Il est certain que l'Eminentissime Cardinal n'avait réglé que la question des patrons de lieu. Néanmoins si vous avez la coutume de transférer au dimanche la solennité de votre titulaire, nous vous engageons à la garder, parce qu'elle est bonne et qu'il y aurait de graves inconvénients à la détruire; sauf à faire légitimer

cette coutume auprès du Saint-Siège, ce qui ne souffre aucune difficulté.

3. — Lundi, *blanc*, les saints Anges gardiens (transférés d'hier), *double-majeur*. Comme au propre. Mémoire de l'octave à Laudes et à la messe; Credo, préface commune. — Vêpres des saints anges, mém. de saint François et de l'octave.

4. — Mardi, *blanc*, S. François conf., *double-majeur*. Leçons du 1er nocturne propres. A la messe *Credo*, préface commune. — Vêpres de S. François, mém. de l'octave, et des saints Placide etc., martyrs.

Vous ne pouvez pas dire, demain, l'office votif de saint Joseph; la sacrée Congrégation des rites l'a défendu par décret du 13 août 1883.

5. — Mercredi, *blanc*, de l'octave de S. Remy, *semi-double;* les leçons du 1er nocturne sont du 1er dimanche d'octobre : *Incipit liber primus Machabœorum;* 9e leçon des saints martyrs. Mém. des SS. Martyrs à Laudes et à la messe, 3e or. *Concede nos, Credo,* préf. commune. — Vêpres du suivant, mém. de l'octave.

6. — Jeudi, *blanc*, S. Bruno conf., *double;* mém. de l'octave à Laudes et à la messe, *Credo*, préf. commune. — Vêpres de S. Bruno, mém. de l'octave, de S. Marc, pape et conf., et des SS. Serge etc., martyrs.

7. — Vendredi, *blanc*, de l'octave; 9e leçon de S. Marc; mém. de ce saint et des SS. Martyrs à Laudes et à la messe, Credo, préf. commune. — Vêpres de S. Remy, comme aux premières vêpres.

8. — Samedi, *blanc*, l'octave, *double;* les leçons du premier nocturne sont de l'écriture courante. *Credo*, préf. commune. — Vêpres de l'octave, mém. du dimanche (antienne *Refulsit*), et des SS. Denys et ses compagnons, mart. (aux premières vêpres).

La fête de Ste Brigitte doit être transférée au premier jour libre, comme à son siège propre.

Q. — 1° Jusqu'à présent, j'ai toujours entendu interpréter la défense de dire la *messe* à un mariage mixte, de la messe *pro sponso et sponsa*, c'est-à-dire de la messe de mariage, mais non d'une messe du jour à laquelle assiste un hérétique. Benoît XIV parle de bénédiction et de messe de mariage où se trouve la bénédiction du mariage et non d'une messe ordinaire qui n'a aucun rapport avec le mariage. Dans le cas d'Henriette de France, je voudrais bien savoir si dans cette messe à laquelle elle a assisté seule, elle a reçu la bénédiction de la messe de mariage. En ce cas le représentant de son époux ne pouvait pas y assister. Je n'ai vu nulle part que l'Eglise défende de dire la messe devant un hérétique, et il me semble que le texte de Benoît XIV n'a pas cette signification.

Dans nos environs, on marie les mariages mixtes à la cure ou à la sacristie, puis ils assistent à la messe du jour, mais on se croit interdit la messe et les bénédictions du mariage.

Je serai heureux d'avoir votre sentiment à ce sujet.

2° Pourriez-vous me dire s'il est *formellement* défendu de dire en français le *Salve* après la messe? Pour obtenir que le peuple le récite, il semble que cela soit nécessaire. Pie VI l'a déjà autorisé en 1780 en accordant une indulgence de 100 jours, et en Italie le prêtre récite souvent en italien après le salut la prière indulgenciée : *Dio sia benedetto.*

Je sais que dans plusieurs diocèses les Evêques ont prescrit de dire le *Salve* en français après la messe.

R. — Ad I. Les instructions du Saint-Siège et les indults apostoliques comprennent toujours la clause *exclusa missæ celebratione,* lors même qu'il n'en serait pas fait mention expresse, ainsi que l'a déclaré l'Instruction du 15 novembre 1858; également, lors même que, pour des causes graves, on userait de la faculté exceptionnellement accordée de recevoir le consentement en la forme marquée au rituel diocésain (même instruction).

Cette prohibition s'entend au moins de la messe *pro sponso et sponsa* et des bénédictions qu'elle renferme. Doit-elle aussi s'entendre de la messe du jour? Nous le pensons. D'abord la défense parle de la messe sans la déterminer autrement : ce qui indique quelque messe que ce soit. De plus la messe *pro sponso et sponsa* est ordinairement comprise sous les expressions générales : *benedictione, ritu ecclesiastico;* quand on défend explicitement la célébration de la messe, il est question, non de la qualité de la messe qui appartient aux rites du mariage, mais de la messe elle-même quelle que soit sa qualité.

Il ne doit donc y avoir aucune connexion entre le mariage mixte et la messe du jour célébrée par le prêtre. S'il y avait à craindre que la messe parût se lier au mariage, le prêtre devrait s'arranger de manière à lever le scandale, par exemple, en célébrant à une autre heure, ou en faisant savoir qu'il célèbre à une autre intention.

Que si les nouveaux mariés assistent à cette messe, sans rien qui implique de leur part que la messe serait célébrée pour leur mariage, nous ne pensons pas que le prêtre ait à s'en occuper.

Ad II. Nous n'avons pas de solution certaine; nous doutons que le prêtre puisse réciter les prières autrement qu'en latin.

Q. — 1° Peut-on distribuer la sainte communion, le Samedi-Saint, à des personnes qui se présentent pour remplir leur devoir de la communion pascale; ou à des personnes pieuses qui communient souvent.

2° Autrefois, paraît-il, cet usage de distribuer la sainte communion, le Samedi-Saint, existait dans plusieurs paroisses et existe encore aujourd'hui dans quelques-unes; alors peut-on l'introduire dans une paroisse où il n'existe plus depuis longtemps ?

Ad I. Cette première question est délicate, et demande beaucoup de prudence de la part du curé. En ces sortes de cas pratiques, il faut s'inspirer surtout des circonstances. Au reste, ce que nous allons dire dans la seconde question vous sera certainement d'un grand secours pour la solution de cette première difficulté.

Ad II. Peut-on introduire dans une paroisse l'usage de distribuer la sainte communion le samedi saint, soit pour la communion pascale, soit pour une communion de pure dévotion?

Nous ne le pensons pas, et voici les raisons de

notre sentiment. La sacrée Congrégation des rites a été consultée plusieurs fois sur cette difficulté pratique. Or, il résulte de ses diverses réponses qu'on ne peut distribuer la sainte Eucharistie qu'autant qu'il existerait une coutume en ce sens.

En 1806, M. Berni, archiprêtre de Canoscio, en Italie, trouva dans son église la coutume de faire cette distribution le samedi saint, même pour satisfaire au devoir pascal. Il fut étonné, et se demanda si cette coutume était à conserver où à éliminer : « Num eadem consuetudo servanda foret, sive utpote abusiva removenda? » Alors il adressa à la sacrée Congrégation des rites la question suivante :

« An liceat in Sabbato sancto inter missarum solemnia sacram Eucharistiam fidelibus distribuere, et num per eamdem sumptionem sacræ communionis præceptum paschale adimpleatur? »

La sacrée Congrégation répondit *affirmative* pour les deux cas : « Affirmative in utroque. » (22 mars 1806, n. 4499.)

Mais cette coutume est-elle nécessaire pour qu'on puisse licitement faire cette distribution pendant la messe? Oui, car la même Congrégation l'a ainsi décidé trente et un ans plus tard, sur la prière du maître des cérémonies de l'Evêque de Modène. Voici la question :

« Quum orationes tam præcedentes quam subsequentes Communionem missæ Sabbati-Sancti loquantur in numero plurali ; hinc quæritur : Utrum liceat in eadem missa post communionem celebrantis Eucharistiam ministrare fidelibus, et præsertim cum particulis in eadem missa consecratis ? »

La sacrée Congrégation répondit que cela n'était pas permis, à moins qu'il n'y eût une coutume :

« Negative, nisi adsit consuetudo. » Die 23 septembris 1837.)

Il faut donc une coutume pour distribuer la sainte communion le samedi saint *pendant la messe*, car il s'agit de cette circonstance dans les deux consultations précédentes, *inter missarum solemnia, in eadem missa post communionem Celebrantis.* »

Mais après la messe le pourrait-on? Nous ne connaissons pas de prohibition. Et même nous lisons dans un court manuel de décrets publié par Falise, et intitulé : « Sacrorum rituum Congregationis Decreta authentica, » qu'on le pourait. La sacrée Congrégation des rites l'aurait ainsi déclaré en 1850 sur une demande émanant du diocèse de Vérone :

« Utrum intra missæ actionem Sabb.-S., clerus et populus possint sumere Eucharistiam? Insuper, num expleta missa possint fideles cum particulis præconsecratis, seu per modum Sacramenti communicari ? »

La sacrée Congrégation aurait répondu qu'on ne le peut pas pendant la messe, mais qu'on le pourait après : « Negative ad primum; affirmative ad secundum. » (7 septembris 1850).

Nous avons exposé cette question sous forme dubitative, parce que ce décret ne se trouve pas dans les décrets de Gardellini et de Capolti. Mais nous pensons qu'il est authentique.

Pourrait-on également donner la sainte communion avant la messe? Nous ne le pensons pas; d'abord parce que les décrets que nous venons de citer ne donnent pas cette autorisation; ensuite, parce que la rubrique du Missel, le jeudi saint, prescrit au prêtre de réserver de petites hosties *pour les malades.*

« ... Reservat etiam (sacerdos) aliquas particulas consecratas, si opus fuerit, pro infirmis. »

Enfin, parce que le ciboire qui contient les petites hosties et qui est renfermé dans la sacristie, ne doit être rapporté au tabernacle qu'après la messe du samedi saint, conformément aux rubriques du *Memoriale rituum* de Benoit XIII :

« Post *Ite missa est* additur *Alleluia, Alleluia.* Completo Evangelio sancti Joannis, revertitur in sacristiam, et missalia paramenta deponit. Celebrans accipit, super cottam, stolam albam, et præcedentibus clericis cum cereis, et alio cum bursa corporalium, et velo humerali, accedit ad locum ubi asservatur pyxis cum particulis. Ibi adhibitis debitis genuflexionibus, accipit velatis manibus pyxidem, quam portat in solito tabernaculo servandam. »

On voit par là qu'il serait contraire aux rubriques de distribuer la sainte communion avant la messe.

En résumé, on ne peut pas donner la communion avant la messe du samedi saint; on le peut pendant la messe si telle est la coutume; on le peut toujours après la messe.

JURISPRUDENCE

CIVILE ECCLÉSIASTIQUE

Q. — Les notions que l'*Ami du Clergé* donnait dernièrement sur les cloches ont été bien profitables à l'un de mes confrères du voisinage. Ne pourriez-vous pas rendre le même service en nous parlant des orgues? Car quelle est l'église qui ne se paie aujourd'hui, sinon de grandes orgues, du moins un harmonium, mélodium, etc.?

R. — Nous nous rendons volontiers au désir qui nous est exprimé.

NOTIONS SUR LES ORGUES

L'orgue est un instrument inventé au moyen-âge, et employé presque aussitôt dans les églises. Il possède l'avantage propre de se proportionner, par ses dimensions et par son prix, à l'étendue et aux ressources pécuniaires d'un grand nombre d'églises. Il est des orgues fort passables dans le prix de 400 francs. (Nous comptons, bien entendu, parmi les orgues, ainsi que notre correspondant

le fait lui-même, les harmoniums et les orgues expressifs, etc.). Avant la Révolution française, nombre d'églises en possédaient d'une valeur de plusieurs cent mille francs. Cette variété de prix montre toute seule combien les fabriques courent de risque d'être trompées quand elles font des marchés pour l'acquisition ou la réparation de leurs orgues. Nous voudrions pouvoir les préserver de toute faute à cet égard; mais quand nous aurions fait sur cette matière un gros livre, et que les curés auraient eu le temps de nous lire, ils courraient encore le risque de graves erreurs, car, pour juger un orgue et son prix, il faut être bon musicien, bon mécanicien, et avoir sur le travail des bois et des métaux des connaissances pratiques qui se rencontrent chez un très petit nombre d'ecclésiastiques. Nous nous bornerons à quelques conseils faciles à comprendre, faciles à suivre et suffisants pour restreindre beaucoup la facilité qu'ont les facteurs et les organistes de tromper les fabriques.

Lorsqu'on veut acheter un orgue tout fait, ce qui n'a lieu que pour des orgues portatifs, ou ceux des paroisses qui veulent se défaire de celles qu'elles possèdent afin d'en acquérir de plus complètes, on ne court pas beaucoup de danger. Il faut tâcher de trouver un bon organiste sans relation avec le propriétaire de l'orgue, et le faire toucher pour reconnaître s'il est bon quant au son et à la facilité du jeu, faire examiner également par lui et par un mécanicien, par exemple un facteur de harpe ou de piano, le clavier, le sommier, les registres et soufflets, et pour s'assurer s'ils sont de bonne qualité, du moins sans défauts notables; puis s'informer de curés qui en ont de semblables ou à peu près, pour connaître si le prix demandé est en rapport avec l'instrument. Si tous ces renseignements sont satisfaisants, on peut traiter provisoirement, c'est-à-dire en réservant l'approbation de l'évêque auquel on envoie le marché signé, avec une lettre explicative des renseignements cherchés et obtenus. Le marché doit toujours contenir des renseignements suffisants pour faire connaître et apprécier l'instrument. Il doit donc indiquer le nom et le nombre des jeux, le nombre et la dimension des tuyaux de chacun, la matière dont ils sont faits, bois, zinc, étain ou plomb; la forme, la matière (par exemple s'ils sont en chêne ou en sapin, etc), des soufflets, ou du réservoir et de ses pompes (par exemple, combien de mètres cubes d'air ils contiennent), les ornements des buffets, etc.; en un mot tout ce qui peut individualiser l'instrument et en faire connaître la valeur. Il doit aussi, dans le cas où il intervient entre un facteur et une fabrique, contenir la clause qu'il réparera gratuitement pendant dix ans, ou au moins pendant un intervalle déterminé.

Nous disons qu'il faut toujours soumettre le marché à l'évêque; c'est une conséquence de la disposition qui a limité à 100 et 200 francs les dépenses que les fabriques peuvent faire sans autorisation, et c'est aussi une conséquence de l'état des choses. Les évêques habitent des villes fort peuplées comparativement aux autres paroisses. Ils ont tous un organiste attaché à leur cathédrale, et presque toujours un facteur attitré, chargé d'accorder l'orgue. Souvent ils connaissent plusieurs particuliers familiers avec la mécanique instrumentale. La fabrique de la cathédrale contient presque toujours quelques membres qui attachent à l'orgue un intérêt tout particulier. L'évêque peut donc aisément soumettre le traité à un contrôle efficace, et qui le deviendrait de plus en plus à mesure qu'un plus grand nombre de traités lui seraient communiqués. D'ailleurs, les facteurs fripons seraient ainsi promptement démasqués aux yeux de tout le clergé d'un diocèse, et dès lors impuissants à nuire, ou contraints à se conduire en honnêtes gens. Il va sans dire qu'il peut se trouver au sein même du conseil épiscopal quelque connaisseur en facture, et dès lors on fera bien de le consulter préalablement; mais cette consultation préalable sera encore plus utile dans le cas suivant. Le plus ordinairement les orgues se construisent de commande, et c'est alors chose difficile de faire un bon traité; il faut choisir le nombre de jeux et l'étendue que l'on veut donner à chacun. La plupart des organistes ont trop peu de talent pour en juger eux-mêmes; il n'est pas rare d'ailleurs qu'ils se laissent aller à une connivence plus ou moins favorable aux facteurs, et toujours préjudiciable aux fabriques. Très peu de curés ont assez entendu, assez comparé d'orgues différentes pour avoir une opinion éclairée à cet égard. Quant aux facteurs, ils ont une grande rectitude d'oreille pour distinguer les sons faux, mais ils sont rarement sensibles à l'harmonie; le risque de connivence ou d'intérêt personnel n'est pas d'ailleurs moins à craindre chez eux que chez les organistes. Il n'y a généralement que deux moyens d'éviter une mauvaise combinaison: l'un, c'est de découvrir un amateur éclairé qui fera gratuitement le devis, ou un organiste renommé pour sa capacité, son expérience et sa probité, et auquel on demandera un devis moyennant rétribution. L'autre moyen consiste à chercher, dans les paroisses que l'on connaît, un bon orgue du prix que l'on veut y mettre, et d'en commander un exactement semblable. Dans l'un et l'autre cas, le marché doit indiquer le nombre de jeux, le nombre de tuyaux de chacun, la matière dont ils seront faits et le poids que devront présenter ceux de métal. Dans le second cas, le marché doit stipuler en outre que l'orgue sera semblable à celui de telle paroisse, et si quelque modification a été convenue, elle doit être énoncée avec précision. Dans les deux cas, on stipulera aussi dans l'acte le terme de la livraison, avec une prime de tant de rabais par jour de retard, et la retenue d'une petite somme, par exemple du 10ᵉ ou 1 p. 0[0 pendant un an ou deux, à partir de la réception, à titre de garantie de l'exactitude du facteur à réparer les petites imperfections que l'on pourra reconnaître dans l'année, à raison des variations

de la température ou autre chose, ce qui arrive presque toujours. Il est bien entendu que la garantie de dix ans devra toujours être stipulée; l'interdiction de toutes réclamations pour un ouvrage quelconque non porté au traité; et enfin l'approbation de l'évêque sera réservée, de la même manière que celle du préfet l'est dans tous les marchés et adjudications faits par les communes.

Le troisième cas qui se présente fréquemment, c'est la réparation ou augmentation d'un orgue existant, c'est celui où la plupart des facteurs sont le plus à l'aise pour voler les fabriques des campagnes et des petites villes, parce qu'il y a deux marchés à faire au lieu d'un, et que suivant la disposition d'esprit où le facteur voit les fabriciens, il leur fait des concessions apparentes sur l'un, afin de les dépouiller impunément sur l'autre. Tantôt il paraît leur vendre à un prix modéré un orgue neuf, et il leur achète le leur pour rien. Tantôt, au moyen de ce qu'il leur reprend celui-ci pour un prix assez élevé, il leur fait payer le nouveau deux ou trois fois ce qu'il vaut. En pareils cas, la prudence ordonne de s'adresser à un organiste étranger ou à un amateur d'une réputation distinguée, surtout sous les rapports de l'expérience et de la probité, qui sont alors plus nécessaires que le goût et le talent musical; de le faire venir pour essayer l'orgue ancien dans tous ses détails, en apprécier les défauts, la valeur; connaître son opinion sur la plus ou moins grande facilité de les réparer, et de coordonner l'orgue tel qu'il est avec de nouveaux jeux dont on voudrait l'augmenter; se fixer, d'après ses conseils, sur ce qu'on veut faire, et en rédiger le devis estimatif. Si le marché en vaut la peine, il est bien d'appeler ensuite un second organiste et de prendre de lui un second avis motivé, en ayant bien soin de ne lui donner aucune connaissance du premier travail fait; c'est alors seulement qu'on peut entrer en relation avec le facteur, et tous les conseils que nous avons donnés plus haut pour rédaction de l'acte et la réserve de l'approbation épiscopale sont applicables ici : il peut ajouter au traité que les défauts cachés de l'orgue actuel ne pourront donner lieu à aucune indemnité en faveur du facteur, que si tout à la fois ces défauts étaient impossibles à reconnaître avant de démonter l'orgue, et si, à l'instant même où ils ont été aperçus en démontant, leur existence a été constatée par écrit par un membre de la fabrique désigné à cet effet, et assisté d'un expert, s'il le juge à propos.

Il ne faut pas craindre d'écouter les propositions de plusieurs facteurs, pour traiter avec le plus accommodant, mais toujours en parfaite connaissance de cause. Il faut se défier des adjudications, dans lesquelles les concurrents s'entendent toujours aux dépens des fabriques. En communiquant le marché à l'évêque, il faut toujours y joindre les expertises préparatoires.

Lorsque le facteur monte l'orgue, il faut toujours vérifier jour par jour le nombre, la qualité et la quantité des fournitures, faire peser tout ce qui est assujetti à un certain poids, par le traité, afin de faire, le cas échéant, une réduction sur le prix, alors même que l'instrument se trouverait complet et marcherait régulièrement. On tient journal de cette surveillance qui est assez longue.

Lorsque l'orgue est terminé, et qu'il faut le recevoir, on doit appeler, pour cette opération, des personnes autres que l'organiste ordinaire, dont toutefois il ne faut pas négliger les avis, mais que souvent le facteur a mis dans ses intérêts. Si le marché a quelque importance, il convient d'appeler au moins trois personnes : un organiste, un facteur de pianos ou d'orgues, et un bon musicien, surtout un bon pianiste. Si l'on peut y joindre un bon mécanicien, il ne sera pas de trop. Le traité peut à l'avance nommer les experts, si la fabrique est arrêtée sur leur choix, ou il peut déférer ce choix à l'évêque. En tous cas, s'il s'agit d'un orgue de quelque importance, et qu'on ne soit pas dans une grande ville, il faut toujours avoir un ou deux étrangers parmi les experts. Pour faire la réception, on commence par examiner de près le mécanisme, les soufflets, les claviers, buffets, registres; puis on fait parler successivement et isolément chaque tuyau de chaque jeu pour s'assurer de la beauté du son, et de son accord avec les autres du même jeu; enfin on marie successivement dans diverses pièces de musique les différents jeux, afin de s'assurer de l'accord et de l'harmonie générale de l'instrument. Rien n'empêche d'appeler, pour juger de cet effet, tous ceux des paroissiens qui connaissent la musique, et, dans tous les cas, il est convenable que l'orgue soit joué successivement par plusieurs personnes familières avec cet instruuent, ou au moins avec le piano. Pendant cette dernière épreuve, les juges doivent se placer successivement dans différentes places de l'église pour mieux juger l'effet, certains défauts étant quelquefois plus appréciables sur un point que sur un autre. S'il y a quelque partie faible dans l'orgue, et que cependant il paraisse devoir être reçu, même sans rectification, on ne doit jamais oublier de constater cette imperfection dans le procès-verbal afin que, si elle vient à s'aggraver le facteur ne puisse prétendre qu'elle a été causée par la faute de l'organiste, des serviteurs de l'église, etc.

Lorsqu'on choisit ou que l'on dispose l'emplacement d'un orgue, on doit, autant que possible, disposer le local de manière à ce que l'orgue et les soufflets soient à l'abri du soleil et de l'humidité, des courants d'air, etc., autrement ils se détérioreront promptement et ne seront jamais d'accord, parce que la chaleur et l'humidité n'exercent point sur plusieurs morceaux de bois, sur diverses pièces de métal la même influence. Il faut tacher que le porte-vent fasse le moins de sinuosité possible; les courants d'air ayant toujours une faible densité, usent toujours dans le frottement une grande partie de leur force.

Quant à l'organiste, il faut, en le choisissant, tenir non seulement au talent, mais avant tout à la bonne conduite, ou au moins à la décence ; car aucun homme notoirement irréligieux ou immoral ne doit être attaché au service de l'église.

Le curé doit, lorsque l'on traite avec l'organiste, réserver avec soin les intérêts du culte et de la majesté qui lui convient. Il faut interdire à l'organiste les airs connus, qui rappelleraient aux paroissiens des paroles profanes, et quelquefois même licencieuses.

Il existe divers recueils de musique religieuse, dans lesquels un organiste peut puiser. M. Choron a composé, il y a déjà longtemps, un grand nombre d'airs spéciaux pour des cantiques, et il en a publié beaucoup d'autres pour des hymnes (etc.)

Nombre de compositeurs français ont fait des messes ou des morceaux détachés de musique religieuse. Un organiste peut trouver dans tout cela des matériaux nombreux. Les compositeurs allemands lui offrent, s'il aime son état, une mine bien autrement riche. Les Rinck, Vierling, Hesse, Schnerd, Mendelsohn, et parmi les plus récents, Leyback, Auger, Minard ont fait beaucoup de belle musique propre à l'orgue.

Il faut exiger du plus faible organiste qu'il sache au moins trois offices complets, deux pour alterner, et un pour les grandes fêtes, dès son entrée en fonctions ; et qu'ensuite, chaque année, il présente un office complet, entièrement nouveau ; il est bien entendu qu'à mesure que le traitement s'élèvera, il faudra se montrer plus exigeant. En tout cas, les curés doivent se rappeler la nécessité d'insérer ces obligations dans le traité. Lorsque on engage un organiste, il est toujours plein de zèle et d'activité, mais ce beau feu pour les arts se ralentit presque toujours ; et quand on prie ces messieurs d'étudier, ils ont beaucoup de peine à comprendre ; au contraire, quand il sera établi qu'à telle solennité de chaque année, par exemple la Pentecôte, l'office devra être entièrement nouveau, il faudra bien que l'organiste se prépare et donne du neuf.

Quelques organistes laborieux ont, au contraire, le goût de venir essayer sur l'orgue les morceaux qu'ils veulent jouer, afin d'en mieux saisir l'effet que sur leur piano, et ils sont le tourment des curés pendant les catéchismes, les confessions, etc. Pour prévenir ces inconvénients, assez rares il est vrai, on doit affecter aux études de l'organiste une heure quelconque, à laquelle il y ait à peu près certitude qu'elles ne dérangeront rien, par exemple l'heure du dîner du curé, sauf à l'organiste à demander, le cas échéant, une permission spéciale pour un jour ou une heure déterminés.

Dans bien des églises on a placé des orgues à cylindre ; celui qui les fait marcher n'a pas besoin d'être musicien, mais il n'a pas moins besoin de conseils. Il faut d'abord l'exercer à tourner en mesure, ce qui est plus rare et plus important qu'on ne le pense, car sans mesure il n'y a pas de musique ; il faut ensuite lui apprendre à suivre un mouvement approprié à l'air qu'il joue. Pendant une élévation, dans les versets d'un *Stabat*, ou d'un *Ave Verum*, il faut un mouvement lent et nourri ; au contraire, un *Introït*, un *Domine Salvam*, un *Magnificat*, un *Te Deum*, se prêtent ordinairement à un mouvement assez rapide. Bien des gens n'y réfléchissent point, mais l'oreille de tous saisit dans l'exécution la différence d'un morceau exécuté dans sa mesure, avec le même morceau exécuté à contre-temps, ce qui pourtant arrive tous les jours. Chacun sent donc ce qui est bien.

Quant à l'accordage des orgues, nous dirons une seule chose, c'est qu'il ne faut se montrer difficile à cet égard qu'en recevant l'orgue. Si plus tard on voulait qu'un accordeur maintînt constamment un grand orgue en parfait accord, il l'aurait détruit en peu d'années. Lorsqu'on accorde souvent, on doit toucher seulement les tuyaux les plus discords, ce n'est guère qu'une fois l'an qu'on peut accorder le tout avec avantage, pour conserver exactement le ton normal de l'instrument sans le fatiguer.

VARIÉTÉS

VIVE LA CROIX !

VIe Pèlerinage de Pénitence à Jérusalem

Le vaillant et brillant directeur et rédacteur du journal *la Croix*, le R. P. Bailly, organise, en ce moment, le sixième pèlerinage de pénitence à Jérusalem, qui s'embarquera sous sa direction au mois d'avril prochain.

A l'occasion de ce pèlerinage, *la Croix*, dans une note chaleureuse que nous sommes heureux de reproduire, recommande en ces termes à ses lecteurs, pèlerins ou non, et à tous les catholiques, un des derniers livres édités par la Société de librairie catholique :

« La Société générale de Librairie catholique vient de publier, sous ce titre : JÉRUSALEM, *souvenirs d'un voyage en Terre Sainte*, par J.-T de Belloc, un magnifique in-4° illustré de plus de cent gravures représentant les sites et les monuments de la Terre Sainte. L'auteur, qui a fait partie du premier pèlerinage de pénitence, a mis dans son récit les sentiments de la foi la plus aimante et la plus généreuse, la science d'un historien et d'un géographe et le talent d'un artiste.

« Nous signalons et recommandons vivement ce livre aux pèlerins d'hier, qui y auront un précieux mémorial de leurs souvenirs ; aux pèlerins de demain, qui y trouveront un guide aussi intéressant que complet, aux familles et aux amis des pèlerins, qui, avec ce livre, les suivront et les accompagneront du cœur et de la pensée ; à tous ceux qui

auraient tant de joie à visiter le théâtre de notre rédemption, mais que des impossibilités de situation, de fortune ou de santé retiennent au rivage quand le *Poitou* va partir avec le sixième pèlerinage de pénitence.

« Le prix de ce beau volume est de 15 fr.; mais par faveur spéciale, nos abonnés ne le paieront que 10 francs : les demandes accompagnées d'un mandat-poste de 10 francs et d'une bande de notre journal, devront être adressées à M. Victor Palmé, 76, rue des Saints-Pères, Paris[1]. »

Nous ne ferons pas remarquer — ce que tout le monde sait — que ce jugement de *la Croix* a une compétence et une autorité particulières; mais nous y ajouterons un mot : il était naturel que *la Croix* se fît l'apôtre d'un livre qui parle si bien de la croix.

Tout après leur embarquement, et à la suite d'un gros temps, les pèlerins du premier pèlerinage de pénitence dressaient sur leur vaisseau, la *Picardie*, une grande croix d'olivier construite sur les dimensions de la croix du Calvaire; et le R. P. Marie-Antoine, l'un des directeurs du pèlerinage, la saluait d'un discours, ou mieux d'un chant de foi et d'amour dont je regrette de ne pouvoir reproduire ici que quelques notes.

A ceux qui, comme moi, ont senti grandir leur foi, n'ont pu retenir leurs larmes, et ont ardemment pressé la croix sur leur cœur après avoir lu les admirables pages du PARFUM DE ROME auxquelles le grand écrivain catholique de notre siècle, Louis Veuillot, a donné cette épigraphe : *Ecco la fiera;* à ceux-là j'ose recommander le *Vive la Croix,* du R. P. Marie-Antoine, au chapitre II de JÉRUSALEM : ils y retrouveront les mêmes douces et vives, consolantes et fortifiantes émotions :

« Vive la croix !

« C'est le cri du chrétien !... Quand elle paraît le chrétien la salue comme l'enfant salue son berceau, le soldat son drapeau, l'aveugle guéri la lumière, l'exilé la patrie, et le captif la liberté. Chrétiens, saluons la croix !

« Vive la croix !

« C'est le cri du Français ?... C'est la croix qui a fait la France; c'est la croix qui refera la France. Français, salut à la croix !

« C'est le cri du croisé !... Il part avec elle : la croix brille sur nos poitrines; elle marche, elle navigue avec nous. Nous sommes les pèlerins de la croix. Le croisé combat pour elle, et avec la croix il triomphe. Croisés de la croix, salut à la croix !

« Vive la croix !

« Mais il ne suffit pas de prendre la croix : il faut que Dieu la donne; il faut que la volonté de Dieu triomphe avec elle et par elle, il faut prendre la croix lorsque Dieu le veut, à l'heure qu'il veut et pour accomplir ce qu'il veut.

« Les croisés, nos pères, l'avaient bien compris, car c'est au cri de : *Dieu le veut !* que la papauté les arma pour la croisade.

« O croix, que tu es belle au milieu de ces mâts, de ces cordages, de ces nuages de vapeur !

« Nous t'avions plantée sur les collines, sur les montagnes, dans les vallées et dans les prairies de notre pratrie, dans les cités et les hameaux.

« Aujourd'hui, pour la première fois, nous avons le bonheur de te dresser sur les flots, au-dessus de ces abîmes mouvants. Te voilà reine des mers, des vents et de l'espace ! Quel spectacle ! chers pèlerins ! Ce n'est plus l'exil, c'est une vision du paradis. Le ciel nous contemple, les nations de la terre nous suivent du regard, les anges applaudissent, les hommes tressaillent et l'enfer frémit; mais comme l'écume de ces flots, sa rage, croix belle et glorieuse ! sa rage expire à tes pieds.

« O flots de la mer, ce n'est pas assez de vous briser ici et de rendre hommage à cette croix, et vous, grandes vagues, de vous incliner devant elle avec des tressaillements sublimes.

« Allez, allez porter à tous les rivages notre cri d'amour :

« Vive la croix !

« O croix ! tu n'est pas seulement notre reine; tu es notre gardienne et notre divine protectrice.

« Quand le voyageur qui doit traverser ces abîmes monte dans un vaisseau, il regarde si les mâts sont solides, les cordages bien établis, les voiles bien tendues, la machine bien outillée; et, s'il est satisfait, alors il s'embarque, disant : « La « traversée est assurée, elle sera bonne ! » Nous, nous ne regardons que toi, ô croix bien-aimée ! Avec toi, plus de crainte ! nous arriverons triomphants.

« Que crains-tu ? » disait César au nautonnier qui le conduisait sur la mer : « Tu portes César et « sa fortune ! » Hélas ! qu'est devenu César ? ou est allée sa fortune ?

« Pour toi, croix immortelle, te voilà toujours victorieuse, jamais engloutie; tu surnages au milieu de toutes les tempêtes; tu survis à tous les événements, à toutes les révolutions, à tous les écroulements d'empire. L'orage a beau bouleverser les flots et entr'ouvrir les abîmes, tu es toujours debout : *Stat crux dum volvitur orbis !* Saluons l'éternelle victorieuse !

« Vive la croix !

« En traversant les mers, tu soulevas le monde. Un jour, tu passas pour la première fois sur ce chemin mobile. Ce n'était qu'une barque fragile, sans mâts, sans rames, sans pilote : là étaient Lazare et Marie-Madeleine, Marthe, les saintes mères de Jacques et de Jean et d'autres disciples. On les avait mis dans cet esquif pour les envoyer à la mort; mais ils te portaient sur leur poitrine, ô croix ! et avec toi un monde nouveau.

[1] Il est bien entendu que les ABONNÉS de tous les journaux et de toutes les revues publiés par la Société générale de Librairie catholique, jouiront des mêmes faveurs. JÉRULALEM forme un magnifique volume grand in-8°, imprimé avec caractères elzéviriens sur papier de luxe, et illustré de plus de 100 gravures.

« Et les flots laissèrent passer la barque fragile, et les rives de la Provence tressaillirent en la voyant. L'occident était conquis.

« Onze siècles plus tard, on te foulait aux pieds en Orient, d'où tu nous étais venue, ô croix bénie! La France, convertie par toi, se leva, et l'Europe avec elle; et le monde entendit les coups de cette épée formidable des Godefroy de Bouillon, des Tancrède, des Richard Cœur de Lion, des saint Louis, Aujourd'hui, le monde, plongé dans les folies, les insanités, les fureurs de nos nouveaux barbares, le monde entendra les grands coups d'épée de nos prières et de nos pénitences; et ceux-là seront plus terribles encore contre Satan et ses suppôts, que ne le furent ceux des croisés antiques.

« Vive la croix !

« O beau cliquetis de nos armes divines! fais encore une fois retentir les échos de cette grande mer :

« Vive la croix !

... « Vous osez dire que le Christ s'en va; et avec nos mille cœurs et nos mille voix, avec la voix de tous ces flots, avec le rouli de ce navire et le sifflement des vents dans ces cordages, avec le bruit de ces machines enflammées, nous vous disons : « Non, non, il revient, il triomphe! » *In omnem civitatem et locum quo erat ipse venturus.*

... « Tous réunis, soulevons le monde pour le faire arriver à une vie nouvelle; saluons, par un dernier cri de bonheur et d'amour, toutes ces joies et toutes ces espérances :

« Vive la croix! »

A ce magnifique discours, nous dit le narrateur, « la foule des pèlerins répond par acclamations : *Vive la croix! vive Jésus! vive Léon XIII et l'Église! vive la France!*

. .

Vive la croix! vive Jésus! vive Léon XIII et l'Église! vive la France! ce sera, demain encore, le cri que répéteront les pélerins du sixième pèlerinage qui vont s'agenouiller à Jérusalem et sur le Calvaire.

Ce sera le cri de ceux qui, à l'occasion des

Noces d'or de S. S. Léon XIII,

vont faire le pèlerinage de Rome, cet autre Calvaire, et répéter devant la croix du Colisée les paroles que mettait, devant cette même croix, aux lèvres de la France fidèle, la vision du PARFUM DE ROME que je rappelais tout à l'heure : « Tu es le trône du Dieu vivant! S'il plaît à Dieu que tu tombes, nous t'adorerons encore; si ta chute nous écrase, nous mourrons en t'adorant; si nous ne mourons pas, nous te relèverons. Que la volonté de Dieu soit faite sur la terre comme au ciel! »

C'est le cri que répétera, pour nous tous qui ne pouvons aller ni à Jérusalem ni à Rome, l'offrande que nous enverrons, modeste ou abondante suivant nos ressources, mais égale dans l'amour, à la souscription ouverte pour honorer et célébrer les noces d'or de S. S. Léon XIII, vicaire et représentant sur terre de Jésus crucifié.

Et la fière devise imprimée sur la croix que les pèlerins portent sur leur poitrine, nous l'avons tous gravée dans le cœur et la volonté :

Servire Domino Christo.

Firmin DANGIEN.

SOUSCRIPTION

POUR LES

NOCES D'OR DE S S LÉON XIII [1]

PREMIÈRE LISTE

MM.	Victor Palmé, à Paris.	100	francs.
	Raphaël Trocmé, à Paris.	50	—
	J. Albanel, à Paris.	20	—
	Léopold Palmé, à Paris.	20	—
	Gabriel Alcyoni, à Paris.	20	—
	Léopold Grégoire, à Paris.	10	—
	Hippolyte Lamulle, à Paris.	10	—
	Jules Boullenger, à Paris.	10	—
Mme	René, à Paris.	5	—
MM.	Antoine Andréï, à Paris.	5	—
	Charles Constantin, à Paris,	5	—
	Achille Legris, à Paris.	5	—

[1] Nous rappelons la pensée mère et les conditions de cette souscription, telles qu'elles ont été exposées par le Directeur de la Société générale de Librairie catholique dans un de nos précedents numéros.

« Après nous être demandé s'il serait mieux pour nous de faire un livre de grand luxe spécialement dédié à Sa Sainteté, ou de lui offrir une collection complète, richement reliée, de nos grandes publications, nous nous sommes arrêtés à ce dernier choix, parce qu'il nous a paru mieux en rapport avec les difficultés de notre époque et les désirs du Souverain Pontife.

« En effet, pour qu'une publication spéciale de grand luxe, outre l'hommage qu'elle rend à qui elle est dédiée, produise encore des résultats de bien pratique en rapport avec les dépenses qu'elle exige, il faut qu'elle soit largement répandue : et nous savons par expérience quels empêchements le malheur des temps actuels oppose à ceux qui voudraient se la procurer.

« En consacrant, au contraire, une somme égale à une collection qui comprendra toutes nos grandes publications (Bollandistes, Ludolphe-le-Chartreux, Ripalda, Théologiens de Salamanque, Billuart, Rorbacher, etc.), non seulement nous donnerons un témoignage de notre foi et de notre amour, mais nous permettrons à Sa Sainteté d'enrichir, pour le plus grand bien des âmes, la bibliothèque de quelques couvents, de quelques séminaires pauvres ou spoliés: nous correspondrons directement à son désir de recevoir surtout des offrandes qu'Elle puisse distribuer aux églises, aux missions, aux communautés dépourvues de ressources.

« Nous faisons donc appel à nos sociétaires, à nos auteurs, à nos clients, à nos amis, pour qu'ils se joignent à nous. Le nombre des souscripteurs, ne pussent-ils donner qu'une obole, augmentera la valeur de l'hommage : en nous réunissant, nous pourrons offrir un cadeau *de famille* qui corresponde mieux à l'ardeur de nos sentiments.

« L'*Ami des Livres* publiera les souscriptions que nous recevrons, et sera envoyé, comme accusé de réception, à tous les souscripteurs.

« Nous imprimerons également la liste de nos souscripteurs en tête d'un Album illustré qui donnera, comme hommage de toute notre œuvre à Sa Sainteté, le résumé des principales publications que nous avons faites pour servir l'Eglise. Cet album sera envoyé au Souverain Pontife et déposé à la Bibliothèque Vaticane; et nous l'adresserons également à tous ceux de nos amis qui nous auront remis une offrande *minima* de 5 francs. »

Roche, à Paris,	5	—
Etienne Alexandre, à Paris.	5	—
Gaston Chanteux, à Paris.	5	—
Pierre Legrand, à Paris.	5	—
Just Poisson, à Paris.	5	—
Jules Bouvret, à Paris.	5	—
Roux, à Paris.	5	—
Jean-Baptiste Trobas, à Paris.	5	—
Henrico Guasco, à Paris.	5	—
Charles-Edouard-Léon Quarré, à Paris.	5	—
Julien Popelin, à Paris.	5	—
Antoine Dauzat, à Paris.	5	—
Jules Brichet, à Paris.	5	—
Albert Albanel, à Paris.	5	—
Tueur.	5	—
l'abbé Richemond, curé de Saint-Clair-sur-Rhône (Isère).	5	—
Mme Perrault A.-F. à Vallières (Indre-et-Loire).	10	—
MM. le chanoine François-Marie Gaillard, doyen du Chapitre de Saint-Claude (Jura).	10	—
l'abbé Constans, à Bordeaux.	5	—
Mme la baronne de Scalibert, à Scalibert (Tarn).	10	—
MM. Gonon, curé-doyen de Martigues (Bouches-du-Rhône).	5	—
le chanoine Anglade, supérieur du Grand-Séminaire d'Amiens.	10	—
l'abbé Grenot, curé d'Ouroux-s-Bois (Saône-et-Loire).	5	—
Dufeutrelle, à Auxi-le-Château (Pas-de-Calais).	5	—
l'abbé Carrière, curé de St-Maurice-d'Orient (Aveyron).	5	—
M. et Mme Lecerf et leurs enfants à Cany-en-Caux (Seine-Inf.)	5	—
MM. Perriot, supérieur du Grand Séminaire de Langres.	10	—
Maugère, professeur au Grand-Séminaire de Langres.	5	—
Richard, professeur au Grand Séminaire de Langres.	5	—
Rallet-Bideaud, imprimeur à Langres.	5	—
Varney, comptable à l'imprimerie.	1	—
Courtot, conducteur des machines.	1	—
L. Varney, typographe.	1	—
J. Schaff, id.	1	—
Maitrier, prote.	1	—
Firmin Dangien, à Paris.	10	—
Total de la première liste.	450 francs.	

COURRIER DE L'UTILE

—

Le savant juriste de l'*Ami du clergé* a donné plus haut, avec sa compétence habituelle, d'excellents conseils sur la manière dont il convient de traiter et d'agir avec les facteurs d'orgues. En somme, c'est une leçon de bonne administration qu'il a écrite.

Mais serait-il donc vrai que « dans bien des églises on a placé des orgues à cylindre? » Vraiment, ces orgues-là seraient tout-à-fait de *barbarie*, et absolument impuissants à remplir la fonction que la liturgie attribue à l'orgue, à l'orgue du chœur surtout, le seul que la généralité des églises puisse avoir.

Quelle est la fonction de l'orgue et de l'organiste? Voici comment répondait à cette question, en 1847, S. E. le cardinal de Bonald : « Son devoir est d'ACCOMPAGNER LE CHANT DE L'EGLISE *afin d'effacer en quelque sorte par les accords simples et religieux de son magnifique instrument toutes les défectuosités des voix peu exercées.* Il faut que les fidèles viennent dans nos temples non pas pour admirer les effets de l'orgue, mais pour *chanter et prier avec lui.* »

Et Benoît XIV, dans sa Constitution *Annus*, a écrit : « Adhibeantur solummodo (les orgues) ad vim quamdam *verborum cantui* adjiciendam, ut magis magisque audientium mentibus eorum sensus infigatur, commoveanturque fidelium animi ad spiritualium rerum contemplationem, et ergo Deum divinarumque rerum amorem incitentur. »

Je me demande comment une machine, qui ne sait que moudre bêtement quelques airs toujours identiques, pourrait répondre à cette loi et à cette mission.

Rien, du reste, de plus facile que de former un organiste capable d'*accompagner* le plain-chant des offices, et spécialement les *Kyrie, Gloria, Credo, Sanctus* et *Agnus,* appropriés au temps et au grade de la fête, les psaumes et les hymnes des Vêpres, quatre ou cinq leçons théoriques et un peu de pratique graduelle y suffiront. Les leçons théoriques, l'*Ami du Clergé* pourra les donner en quelques colonnes qui seront, je crois, vraiment *utiles.*

En attendant, je recommande à nos lecteurs le Chapitre IX des *Notions générales sur la liturgie,* où notre éminent collaborateur, M. le professeur Maugère traite du *plain-chant,* de l'*orgue* et de la *musique* à l'église [1].

[1] Un fort vol. in-12. Prix : 3 francs. Société générale de Librairie catholique.

IMPRIMATUR :

Lingonis, die 2 martii 1887.

† ALPH.-MART., *episcopus Lingonensis.*

Le secrétaire gérant : G. ALCYONI.

LANGRES. — IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE RALLET-BIDEAUD

Abonnement : France, 2 francs par an. — Etranger, 3 francs. — Un numéro, *pris au bureau,* 10 cent. — 12 numéros, 1 franc

Propagande. — Toute personne qui prend CINQ abonnements en son nom ou à diverses adresses, en reçoit un SIXIEME gratuitement.

Années parues (1885 et 1886) : Chacune, **1 franc,** par poste, franco.

Nous recommandons de nouveau, instamment, cette excellente petite publication, à cause de son utilité morale et pratique. Sa lecture dans les familles peut faire beaucoup de bien.

OUVRAGES pour le CARÊME

Explication littérale et morale des Epîtres et Evangiles des dimanches et des fêtes de Carême, des féries de l'Avent et de tous les *jours de Carême,* avec des notions liturgiques, où l'on expose la raison et les origines des cérémonies de l'Eglise catholique, par M. l'abbé A. Guillois; 6e édition, revue avec le plus grand soin et considérablement augmentée. 2 gros vol. in-12 de XVI-623 et 648 pages. 6 »

Histoire de la Passion de N.-S. J.-C., par le P. de la Palma, traduit de l'espagnol par M. l'abbé Gaveau, prêtre. 1 vol. in-12 de XXII-538 pages. 3 »

Goffiné ou Manuel pour la sanctification des dimanches et Fêtes, contenant, outre la matière d'un *paroissien* une *explication du texte des Epîtres et Evangiles,* et un *cours complet d'instructions* morales, liturgiques et dogmatiques distribuées *suivant leur rapport avec l'Evangile du jour.* Avec bref, approbations et recommandations. 6e édition, revue, corrigée et augmentée. Broché, 2 fr.; Cartonnage, toile noire, tranche rouge, 3 fr.; Basane racine, tranche marbrée, 3 fr. 50; Basane gauffrée, tranche or, 4 fr.; Chagrin 2e choix, tranche or, 5 fr.; Chagrin, 1er choix, tranche or, 6 fr.

Paternité chrétienne, (la) conférences prêchées à la réunion des pères de famille du Jésus de Paris, par le R. P. A. Matignon, de la Compagnie de Jésus. — Ire Série. Années 1868-1869; 2e édition. 1 fort vol. in-12 de 424 pages, 3 fr. — IIe Série. 1 vol. in-12 de 362 pages, 3 fr. — IIIe Série. *Les Epreuves et les Joies de la famille.* 1 vol. in-12 de 396 pages, 3 fr. — IVe Série. *Les devoirs de l'époux.* 1 vol. in-12 de 422 pages, 3 fr.

Les Familles bibliques, conférences prêchées à la réunion des pères de famille, pour faire suite à la *Paternité chrétienne,* par le R. P. A. Matignon, de la Compagnie de Jésus. Tome Ier : *Familles patriarcales,* 1 vol. in-12 de 404 pages, 3 fr. — Tome II : *La Famille en Israël,* 1 vol. in-12 de 431 pages, 3 fr. — Tome III : *La maison de David,* 1 vol. in-12 de 436 pages, 3 fr.

Le Chrétien à l'école du Calvaire, par le P. Jacques Nouet, de la Compagnie de Jésus; ouvrage corrigé et entièrement refondu par le P. Henri Pottier, de la même Compagnie. 2 vol. in-12 de IV-392 et 354 pages. 5 »

Lectures sur la Passion de N.-S. J.-C., disposees pour tous les jours du Carême, par M. l'abbé Rambouillet, du clergé de Paris. 2e édition. 1 vol. in-12 de XII-360 pages. 2 »

Eucharistie (l'), avec une introduction sur les mys tères, par Mgr Landriot; 3e édition. 1 vol. in-12 de VIII-442 pages, sur beau papier, caractères elzéviriens, titre rouge et noir. 3 fr. 50

— LE MÊME, 1 vol. in-8o de XI-498 pages. 5 »

La sainte Communion, conférences aux dames du monde sur la communion pratique, par Mgr Landriot; archevêque de Reims; 2e édition. 1 vol. in-12 de VI-447 pages. 3 »

Méditations sur le sermon de Notre-Seigneur sur la Montagne, par le duc du Maine, publiées pour la première fois, d'après un manuscrit authentique, et précédées d'une *Notice historique,* par M. l'abbé A. Mellier, prêtre de la maison des Chartreux, professeur à la Faculté catholique des Lettres de Lyon, directeur de l'Ecole ecclésiastique des Hautes-Etudes. 1 beau vol. in-8o de CLXXVIII-281 pages. Titre rouge et noir, couverture et frontispice artistiques, papier teinté, caractères elzéviriens, lettres ornées, têtes de chapitres, vignettes, culs-de-lampe. Prix.

S. JOSEPH et le MOIS DE MARS

Dévotion quotidienne à saint Joseph, ou Visite au glorieux époux de Marie, tirées des Œuvres de saint Alphonse de Liguori, docteur de l'Eglise. 1 vol. in-32 raisin de 94 p., orné d'une gravure. » 50

Parfait Manuel de saint Joseph, à l'usage de ses dévots serviteurs, par le chanoine P. Bonaccia, professeur de théologie, supérieur des missionnaires de la Sainte-Famille de l'archi-diocèse de Spolète, traduit de l'Italien par le sous-directeur de l'Union dans la Sainte-Famille. 1 vol. in-18 de 621 p. 3 »

Mois de saint Joseph des Enfants de Marie, par le R. P. Huguet, 3e édition, améliorée, contenant des exemples nouveaux. 1 vol. in-32 de 320 p. » 75

Nouveau mois de saint Joseph, époux de Marie et père nourricier de Jésus, patron de l'Eglise universelle, par le R. P. Champeau. 1 beau vol. in-48, elzévirien, de 527 p. 2 »

Saint Joseph protecteur de l'Eglise, ses gloires et ses vertus, par C. Verhaege, prêtre de la congrégation des Sacrés-Cœurs (Picpus); 2e édition, entièrement refondue et considérablement augmentée. 1 vol. in-12 de XVI-504 p. 3 »

L'opportunité et les raisons contemporaines du culte de saint Joseph, ou saint Joseph et la France de notre époque, par M. l'abbé B. Bion. 1 vol. in-12 de III-238 p. 1 50

Recueil des pratiques pieuses en l'honneur de saint Joseph, par Mgr X., Barbier de Montault, camérier de Sa Sainteté. 1 vol. in-18 de XII-228 pages. Prix. 1 25

Le trésor des serviteurs de saint Joseph, ou Manuel complet de pratiques et de prières en l'honneur de ce glorieux patriarche, contenant le *Psautier de saint Joseph,* la *Dévotion des sept Dimanches,* un *Nouveau mois de Mars des âmes pieuses,* avec un grand nombre d'exemples inédits, le *Culte perpétuel,* la *Dévotion au Cœur très pur de l'Auguste époux de Marie, etc.,* par le R. P. Huguet; 6e édition. 1 vol in-18 de XII-452 p. 1 50

Fleurs de reconnaissance, envers saint Joseph, ou pensées pieuses recueillies dans les écrits des serviteurs du grand saint patron par une de ses protégées. 1 vol. in-18 de 124 p. » 50

Les gloires de saint Joseph dans l'Eglise triomphante et dans l'Eglise militante, par M. l'abbé Périgaud, avec l'approbation de Mgr l'évêque de Moulins. 1 vol. in-12 de VIII-314 pages, orné d'une gravure de saint Joseph. 2 »

Neuvaine à saint Joseph, patron de l'Eglise universelle, pour se préparer à ses fêtes ou pour obtenir quelque grâce spéciale pendant la vie et à l'heure de la mort, par le R. P. Huguet; 6e édition améliorée. 1 vol. in-18 de 72 pages, lettres ornées. » 30

Saint Joseph, avocat des causes désespérées, nouvelles relations des faveurs spirituelles et temporelles obtenues par la toute-puissante médiation de ce glorieux patriarche, par le R. P. Huguet, de la Société de Marie. 1 vol. in-12 de VIII-432 p. 2 »

Adoration de saint Joseph, petit opuscule de 20 p. L'unité, 15 c.; la douz., 1 fr, 65; le cent, 7 »